

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Herausgeber: Générations
Band: - (2012)
Heft: 40

Artikel: Les seniors doivent-ils payer plus cher?
Autor: Rapaz, Jean-Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831636>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les seniors doivent-ils payer plus cher?

Les assurés qui coûtent le plus cher doivent-ils payer davantage de primes? La question est récurrente. Mais, cette fois, l'offensive contre les aînés est plus subtile.

Le refrain est connu et l'attaque récurrente: les assurés qui coûtent le plus cher – c'est-à-dire les seniors – devraient payer davantage, selon certaines caisses et une partie de la classe politique. «Début 2000 déjà, dans l'émission *Droit de Cité*, le président du Groupe Mutuel remettait en cause la solidarité entre adultes», relève le conseiller national socialiste valaisan Stéphane Rossini. Si l'offensive n'est pas toujours aussi frontale, elle n'en demeure pas moins d'actualité.

Ainsi c'est une élue PDC argovienne qui jette la première un pavé dans la mare, en proposant d'exonérer les enfants du paiement des primes d'assurance maladie, plutôt que de s'en prendre directement à ceux qui cotisent depuis des décennies. Acceptée par les commissions santé des deux chambres, son idée est alors transmise à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour étude. Au passage, les fonctionnaires fédéraux signalent qu'il serait bon de se pencher sur la catégorie des 18 à 25 ans. Souvent en formation, ces jeunes sont à la charge des parents et les primes viennent évidemment grever lourdement le budget des familles.

Ni une, ni deux, le Groupe Mutuel s'engouffre dans la brèche, soutenant le principe de

l'allégement des primes pour une catégorie qui coûte peu et donc cotise beaucoup pour les plus âgés. Alléger les frais pour les enfants et les jeunes adultes: la proposition est alléchante. Mais où trouver l'argent, quand on sait qu'actuellement la seule gratuité pour les enfants impliquerait une non-rentrée de 1,8 milliard de francs? Et comment compenser ➤

Helder Almeida



un tel montant, si ce n'est en vidant les poches des seniors, grands consommateurs de soins?

Une prudence de Sioux

A cette question, personne ne parvient à répondre simplement. Le conseiller national UDC Guy Parmentin marche sur des œufs. «Aujourd'hui, remarque l'agrarien, la solidarité entre générations est poussée à l'extrême. Faut-il dès lors réintroduire des catégories d'assurés et des primes intermédiaires? La question est à creuser. Actuellement, les jeunes adultes (25 à 40 ans) paient très cher. Bien sûr, il y en a toujours qui roulent en Ferrari et ont les moyens, mais la plupart se voient lourdement chargés au niveau des primes. Alors oui, si on doit les alléger pour ceux qui ont des charges de famille, il faudra peut-être augmenter celles des gens proches de la retraite. Globalement, leur situation financière s'est bien améliorée avec l'introduction du deuxième pilier.»

Une vision des retraités que réfute Alain Huber, de Pro Senectute, même si l'organisation n'a pas encore pris officiellement position sur cette question. Il relève que, selon une récente étude de l'OFS, «un quart des plus de 65 ans vivant seuls sont aujourd'hui à la limite de la pauvreté». De plus, il rap-

pelle que les seniors de maintenant ont été jeunes et cotisent aussi depuis longtemps. Traduisez: ils ont aussi payé pour les plus âgés à un moment donné de leur existence: «L'aspect intergénérationnel est déjà là!» insiste-t-il.

Sur la voie de l'équité

A droite de l'échiquier, la conseillère nationale PLR Isabelle Moret observe également une prudence de Sioux. Une certitude: la gratuité pour les enfants est totalement irréaliste, estime-t-elle. «Le report de 1,8 milliard sur les autres assurés entraînerait une hausse des primes de 9 %, c'est beaucoup trop.» Si elle se dit défavorable à la création d'une assurance particulière complémentaire dès 50 ou 60 ans – «ce serait contraire au principe même de la solidarité» – elle reconnaît être intéressée par la piste suggérée par l'OFSP. Qui ne serait pas forcément synonyme de hausse de prime, à condition cependant que l'on apporte des aménagements dans la loi et que l'on empêche certaines assurances de chasser les mauvais risques: «Même si ces cas n'existent pas en théorie, nous connaissons tous des personnes, dont la demande d'affiliation à une caisse ou à une autre se serait comme par hasard perdue...»

PUB

Le + d'auditionplus:
essayez chez vous
différents appareils
avant de vous décider!

pour tout savoir
auditionplus.ch
ou
021 728 98 01

Venez nous rencontrer dans l'un de nos centres

J. Drevon	A. Fourets	M. Mercier
Pully Grand-Rue 4 1009 Pully	Echallens Echallens Vision Petites-Roches 3- 1040 Echallens	Oron Pharmacie Arc-en-Ciel Route de Lausanne 1610 Oron
Neuchâtel Rue du Concert 6 2000 Neuchâtel		

Tél. Vaud: 021 728 98 01 Tél. NE: 032 724 80 15

auditionplus SA
vos spécialistes de l'audition

ReSound SIEMENS Phonak oticon WIDEX

A gauche, c'est peu dire que s'exprime de la méfiance, voire de l'indignation, à l'instar de Stéphane Rossini: «Prendre aux uns pour donner aux autres, faire payer plus ceux qui sont âgés et occasionnent davantage de coûts, c'est contraire aux principes de la sécurité sociale», tonne-t-il. Autre conseiller national socialiste, le Fribourgeois Jean-François Steiert souligne comme son collègue que la solidarité entre assurés, tant demandée par certains, n'existe déjà pas. Les primes varient selon les cantons et les régions, ainsi que les subsides. Rajouter une injustice supplémentaire ne résoudrait rien, analyse-t-il.

«Il faut étudier une solution déchargeant les jeunes, oui, mais pas au détriment des retraités», conclut Jean-François Steiert. Il fonde par ailleurs quelques espoirs sur la nouvelle initiative pour une caisse publique avec des filiales cantonales, qui serait un bon pas sur la voie de l'équité. Et Stéphane Rossini d'enfoncer le clou: «On pourrait envisager la gratuité pour les enfants, mais elle devrait être prise en charge par les pouvoirs publics. Il ne faut en aucun cas introduire des primes liées aux risques, ce qui serait bel et bien le cas, si l'on place une catégorie d'assurés dans le viseur!»

Jean-Marc Rapaz

PUB

«Un rééquilibrage s'impose»

La dernière proposition du Groupe Mutual repose sur une étude du Professeur Elling, de l'Université de Saint-Gall. En résumé, il s'agit de créer de nouvelles classes d'âge, soit les 19 à 25 ans, les 26 à 35 ans et, enfin, les 36 ans et plus. Pour justifier ce projet, Yves Seydoux, responsable de la communication, note que la charge de solidarité qui pèse sur les jeunes est disproportionnée: «Un jeune de 20 ans occasionne 20 fois moins de dépenses de santé en moyenne qu'un octogénaire.» Autrement dit, les 19-25 ans paient des primes quatre fois trop élevées, alors qu'ils sont encore souvent en formation. «Un certain rééquilibrage se révèle donc opportun.» Suivant les calculs opérés en tenant compte de nouvelles classes d'âge, les primes 19-25 ans seraient abaissées de 35 %, celles des 26-35 ans de 11 %, alors que les primes moyennes de la classe supérieure (36 ans et plus) prendraient l'ascenseur avec une hausse de 7,4 %.

Limmex. Le système de sécurité le plus simple du monde.

Appel d'urgence sur simple pression d'un bouton

Sécurité

- Toujours à portée de main, de jour comme de nuit
- Les appels d'urgence peuvent être passés aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur

Simplicité

- Une simple pression d'un bouton suffit
- Aucune installation technique nécessaire
- Consommation d'énergie très faible
- Le haut-parleur et le micro intégrés vous permettent de parler directement à la personne de votre choix en cas d'urgence

Style

- Montre-bracelet, d'excellente qualité, qui n'est pas perçue comme un système de sécurité
- Vaste collection pour hommes et femmes

En vente dans toute la Suisse dans plus de **60 points de ventes**.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur www.limmex.com ou par téléphone au numéro **0848 00 11 11**


LIMMEX
The Swiss Emergency Watch.

Sécurité sur simple pression

d'un bouton. Où que *vous* soyez.

